

ca dr' @ ge

Etudes, recherches et statistiques de la
Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

N°4
Septembre 2008

L'EMPLOI EN FIN DE CARRIÈRE **Illustration avec la génération 1941**

Cécile Brossard

L'EMPLOI DES SENIORS EST UNE QUESTION ESSENTIELLE DANS LE PROCESSUS DE RÉFORME DES SYSTÈMES DE RETRAITE. L'AUGMENTATION DU TAUX D'EMPLOI DES 55-64 ANS EST D'AILLEURS L'UN DES OBJECTIFS DE LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2003. EN UTILISANT LES DONNÉES DE LA CNAV, UN ÉCLAIRAGE EST RÉALISÉ SUR LES FINS DE CARRIÈRE DES ASSURÉS DE LA GÉNÉRATION 1941. LA PART DES INDIVIDUS EN EMPLOI DIMINUE AVEC L'ÂGE POUR ATTEINDRE UN FAIBLE NIVEAU À LA VEILLE DE LA RETRAITE. IL APPARAÎT NÉANMOINS UNE PROGRESSION DE CETTE PART ENTRE GÉNÉRATIONS, NOTAMMENT POUR LES FEMMES.

L'acquisition des droits à la retraite au cours de la vie professionnelle se fait, dans les régimes de base, par l'acquisition de trimestres. Chaque assuré ayant cotisé au moins une fois au régime général dispose ainsi d'un compte retraçant annuellement les trimestres acquis au titre de l'emploi, salarié ou non salarié, mais aussi de périodes de chômage indemnisé, d'invalidité, etc. (voir encadré sur les données). C'est sur la base de ce système d'information, riche tant en termes d'individus que d'historique, que l'analyse des trajectoires de fin de carrière a été réalisée, en se concentrant sur les parts d'individus en emploi entre 50 et 65 ans de la génération 1941 (voir encadré Définition). Les assurés de cette génération étant pour l'essentiel partis en retraite, cela permet de décrire les carrières professionnelles de l'ensemble d'une génération ayant cotisé au régime général¹.

¹ La population étudiée correspond aux retraités du régime général de la génération 1941. Elle comporte 444 000 retraités et comprend l'ensemble des assurés de cette génération partis en retraite entre 2001 et 2006, soit entre 60 et 65 ans. Les départs en retraite après 66 ans sont en effet négligeables et cette génération n'a pas bénéficié de la retraite anticipée instaurée en 2004 (cf. Cadr'@ge n°1).

Une définition spécifique de l'emploi et des parts d'individus en emploi

L'indicateur « part d'individus en emploi » utilisé ici recouvre une notion spécifique : il rapporte le nombre d'assurés de la génération ayant acquis un droit à la retraite au titre de l'emploi au cours de l'année, au nombre total d'individus de cette même génération ayant validé au moins un trimestre au régime général au cours de leur carrière.

Cet indicateur spécifique aux données de la Cnav s'approche des taux d'emploi traditionnellement publiés par l'Insee ou la Dares. Ces derniers rapportent, quant à eux, le nombre d'individus de 15 à 64 ans actifs ayant un emploi à l'effectif de la population de la même tranche d'âge.

Moins de la moitié des hommes et des femmes en emploi à 59 ans

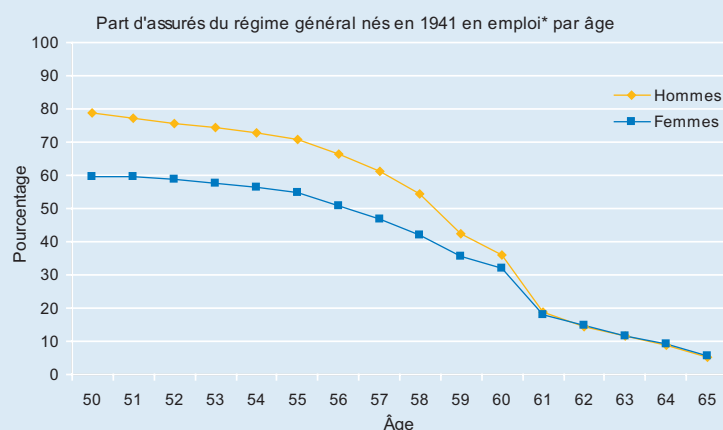
Parmi les retraités du régime général nés en 1941 et ayant valorisé leurs droits à la retraite avant le 1^{er} janvier 2008, 8 hommes et 6 femmes sur 10 ont occupé un emploi (salaré ou non) au cours de l'année de leur cinquantième anniversaire. La part des personnes en emploi décroît régulièrement à partir de 50 ans, pour atteindre 43 % parmi les hommes et 36 % parmi les femmes à l'âge de 59 ans, et 6 % seulement à l'âge de 65 ans pour les deux sexes.

56 et 60 ans, des âges de rupture de fin de parcours professionnels

En fin de carrière professionnelle, 56 ans constitue le premier âge charnière, la part d'individus en emploi au cours de l'année diminuant plus rapidement entre 55 et 56 ans que précédemment. Entre 55 et 58 ans, cette part chute de 17 points pour les hommes, passant de 71 % à 54 %, et de 13 points pour les femmes, passant de 55% à 42%. Ces évolutions s'expliquent par les transitions croissantes vers des situations de chômage ou de préretraite. En effet, c'est à partir de 55 ans qu'interviennent ces dispositifs de cessation anticipée d'activité².

Le passage à 59 ans peut être également considéré comme une étape importante, particulièrement chez les hommes, la proportion d'individus en emploi diminuant de près de 15 points entre 58 et 59 ans. Enfin, l'âge de 60 ans, qui marque, pour cette génération, la possibilité pour les assurés de partir en retraite, se traduit par une baisse significative de cette proportion. Seulement un assuré sur cinq est en emploi à 61 ans.

Graphique 1



* Assurés ayant validé au moins un trimestre au titre de l'activité, (activité salariée dans le secteur privé ou activité dans un autre secteur) au cours de l'année.

Source : échantillon Cnav (1/20), champ : retraités du régime général nés en 1941.

Lecture : 60 % des femmes nées en 1941 retraitées du régime général ont acquis des droits à la retraite grâce à leur activité au cours de l'année de leurs 50 ans.

Une moindre participation des femmes au marché du travail

Parmi les assurés du régime général de la génération 1941, les femmes sont, entre 50 et 59 ans, moins fréquemment en emploi que les hommes, l'écart s'estompant cependant avec l'âge. Au delà de 60 ans, ces proportions se rapprochent puisque 18 % des femmes sont en emploi à 61 ans contre 19 % des hommes, du fait de départs en retraite plus fréquents à 60 ans parmi ces derniers.

Si les différences entre hommes et femmes peuvent en partie s'expliquer par un taux de chômage féminin légèrement supérieur³ et par le mode spécifique de validation de trimestres au régime général⁴, le facteur essentiel est une moindre activité des femmes tout au long de leur vie professionnelle.

² Préretraites, dispenses de recherche d'emploi, allocations de remplacement pour l'emploi, etc. (voir Marioni, 2007).

³ Le taux de chômage au sens du BIT des femmes âgées de 50 ans et plus est supérieur à celui des hommes du même âge pour l'ensemble de la période : le taux de chômage des femmes de 50 ans et plus s'élevait à 8,1 % en 1991 contre 5,7 % parmi les hommes, et respectivement à 7,7 % et 6,8 % en 2004 (Source : Insee, enquêtes sur l'emploi in Regards sur la parité - Édition 2004).

Les sorties précoces du marché du travail sont plus fréquentes parmi les femmes et ont lieu avant 50 ans, vraisemblablement provoquées par les maternités et l'éducation des enfants.

Mais des fins de carrière proches entre genres pour ceux qui étaient en emploi à 50 ans

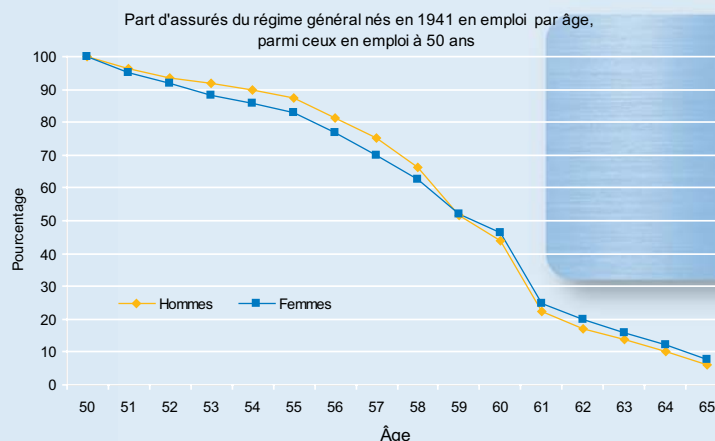
Pour neutraliser l'effet de ces sorties précoces d'activité et différencier les trajectoires selon le genre, la part des assurés en emploi entre 50 et 65 ans est calculée uniquement pour les individus toujours en activité à 50 ans.

Au sein de cette sous-population plus homogène, les proportions d'hommes et de femmes en emploi apparaissent bien plus proches, même si un léger écart subsiste jusqu'à 59 ans. Parmi les assurés en emploi à 50 ans, 87 % des hommes le sont encore à 55 ans contre 84 % des femmes. À 59 ans, cette proportion est de 52 % pour les deux sexes. Aux âges suivants, la part des femmes est légèrement plus élevée que celle des hommes.

En matière d'âge de cessation d'activité, celui-ci est équivalent pour les hommes et les femmes sur la population restreinte des assurés encore en emploi à 50 ans (tableau 1). Il s'établit à 59 ans⁵. En revanche, pour l'ensemble de la génération 1941, cet âge est un peu plus élevé pour les hommes. L'âge médian de cessation d'activité est de 58 ans pour ces derniers et de 57 ans pour les femmes. Quant à l'âge moyen, il est respectivement de 54,8 et 51,2 ans du fait des arrêts d'activité précoces pour certains assurés de la génération, particulièrement chez les femmes.

Ainsi, la moindre part de femmes en emploi après 50 ans, relativement aux hommes, est essentiellement liée à leur situation passée sur le marché du travail, et notamment à un retrait du marché du travail antérieur à 50 ans. En revanche, les femmes encore en activité à 50 ans présentent, passé cet âge, des fréquences d'emploi beaucoup plus proches de celles de leurs homologues masculins et un âge de cessation d'activité similaire.

Graphique 2



Source : échantillon Cnav (1/20), champ : retraités du régime général nés en 1941.

Tableau 1. Âges de cessation d'activité* pour les retraités du régime général de la génération 1941

Génération 1941	Hommes		Femmes	
	Âge moyen	Âge médian	Âge moyen	Âge médian
Ensemble	54,8	58,0	51,2	57,0
Dont les assurés en emploi à 50 ans	58,7	59,0	58,7	59,0

* L'âge de cessation d'activité est ici défini comme l'âge atteint par l'individu au cours de l'année civile à partir de laquelle aucun droit à la retraite n'a été acquis au titre de l'emploi.

Une amélioration de la part de seniors en emploi ?

Ces résultats montrent une baisse importante de la part des assurés en emploi avec l'âge, qui est encore éloignée de l'objectif assigné lors du Conseil européen de Stockholm d'un niveau de 50 % pour le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 ans à 64 ans d'ici 2010.

Néanmoins, si la part des assurés en emploi diminue avec l'âge, celle-ci s'accroît à âge donné pour les générations plus récentes.

À partir des données de carrière de la Cnav, la comparaison de ces proportions pour les générations 1941 et 1946, restreinte aux seuls assurés partis en retraite avant ou à 60 ans⁶, montre une part plus importante d'assurés en emploi quel que soit l'âge pour la génération 1946. À 55 ans, la part des hommes en emploi passe de 70 % pour la génération 1941 à 79 % pour la génération 1946. Pour les femmes, ces mêmes chiffres s'élèvent respectivement à 59 % et 67 %.

⁴ Au régime général, la validation de trimestres au titre de l'emploi au cours d'une année est fonction du niveau de rémunération dans l'année et non pas de la durée d'activité.

Les femmes sont plus fréquemment employées à temps partiel, pour des durées d'activité ne couvrant pas nécessairement toute l'année, et elles perçoivent des salaires, en moyenne, inférieurs à ceux perçus par les hommes.

En conséquence, elles sont plus nombreuses, en dépit d'un emploi salarié, à n'acquiescer aucun trimestre à ce titre. Ainsi, 7 % des femmes nées en 1941 ayant perçu un salaire l'année de leurs 55 ans n'ont validé aucun trimestre à ce titre, contre 4 % des hommes.

⁵ Ces âges de cessation d'activité sont proches des âges de sortie du marché du travail fournis par Eurostat : 58,8 ans pour les hommes et 58,3 ans pour les femmes (F. Romans, 2007).

Ce résultat s'explique sans doute par la limitation des préretraites intervenue ces dernières années, mais également par des évolutions structurelles telles que l'accroissement de la participation des femmes au marché du travail au fil des générations (Bonnet *et al.*, 2006).

Ainsi, entre 50 et 65 ans, les assurés du régime général nés en 1941 sont, en proportion, moins souvent en emploi au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. Avec un âge médian de sortie d'emploi de l'ordre de 57-58 ans et une part d'assurés encore en emploi à 59 ans de 43 % pour les hommes et de 37 % pour les femmes, la question de l'emploi des seniors demeure. Elle est d'ailleurs d'autant plus cruciale que la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein passera pour la génération 1952 à 164 trimestres, même si des mécanismes tels que celui de validations de trimestres au titre du chômage ou de la maladie, par exemple, permettent de compenser certains aléas de carrière.

Bibliographie

BONNET C., BUFFETEAU S., GODEFROY P., (2006), « Disparités de retraite entre hommes et femmes : quelles évolutions au fil des générations ? », *Économie et statistique* n°398-399, Insee.

MARIONI P. (Coord), (2007), « Colloque Âge et travail : Emploi et travail des seniors : des connaissances à l'action », *Document d'études* n°125, Dares.

RAPOPORT B., (2008), « Les trajectoires professionnelles », *Document de travail pour le Conseil d'orientation des retraites, séance du 18 juin 2008*.

ROMANS F., (2007), « Transition des femmes et des hommes de la vie active vers la retraite », *Statistiques en bref* n°97/2007, Eurostat.

⁶ Cette restriction aux seuls assurés partis en retraite avant ou à 60 ans permet de comparer les deux générations : la génération 1941 avait 66 ans en 2007, et la génération 1946, 61 ans. Les retraités partis avant ou à 60 ans sont donc présents parmi les deux générations.

Les carrières à travers les données de la Cnav

Pour les assurés ayant cotisé au régime général, le Système National de Gestion des Carrières de la Cnav retrace, pour chaque individu et chaque année de la carrière, le salaire annuel, le nombre de trimestres validés dans d'autres régimes de retraite de base, les périodes d'interruption de carrière pour cause de maladie, d'accidents du travail, d'invalidité, ou bien encore de chômage (indemnisé ou non). En 2007, on dénombrait 64 millions de comptes d'assurés retraçant l'ensemble de leur carrière à partir de 1947.

Le champ de l'étude recouvre l'ensemble des retraités du régime général nés en 1941 et 1946, ayant liquidé leur pension avant le 31 décembre 2007 et vivants à cette date. L'analyse a été réalisée à partir de l'échantillon au 1/20^e du fichier exhaustif des carrières.

En matière de validations reportées dans ces carrières, le nombre de trimestres acquis en contrepartie de cotisations ne correspond pas à la durée de travail effective. En effet, il est retenu autant de trimestres que le salaire brut annuel de l'assuré représente de fois un montant minimum fixé à 200 fois le Smic horaire (soit 1688 € en 2008). Par exemple, un emploi à mi-temps au Smic durant une année permet de valider 4 trimestres, tout comme un emploi rémunéré au plafond de la sécurité sociale (soit 2773 € par mois en 2008) mais exercé durant un seul trimestre. Pour le calcul de la retraite, le nombre de trimestres est écrié à 4 par année civile.

D'autres types de validation permettent d'acquérir des droits à la retraite. Ils concernent des périodes au cours desquelles le salarié, auparavant assuré social, n'a pas travaillé et n'a donc pas perçu de rémunération permettant de verser des cotisations sociales, mais continue d'acquérir des droits à la retraite : maternité, maladie, invalidité, accidents de travail, chômage. Ces périodes n'ont pas été prises en compte dans l'analyse car elles ne correspondent pas à de l'emploi.

Il est également important de noter que l'absence d'informations une année donnée peut traduire différentes situations : l'assuré peut être en recherche d'emploi sans percevoir d'indemnités, ou bien en préretraite sans qu'il y ait poursuite de cotisation à l'assurance vieillesse, ou encore inactif.

Le montant moyen des pensions versées par le régime général : 582 € par mois ...

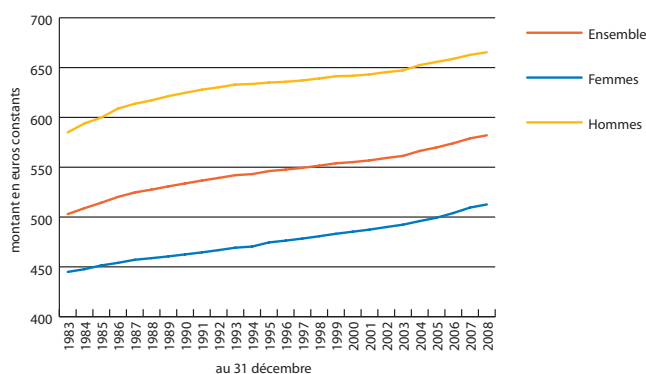
Au 30 juin 2008, le montant global moyen des pensions servies par le régime général s'élève à 582 € par mois (664 € pour les hommes et 513 € pour les femmes), selon la décomposition ci-jointe.

	Hommes		Femmes		Ensemble	
Droit direct	616 €	92,7 %	386 €	75,2 %	490 €	84,2 %
Droit dérivé	4 €	0,6 %	97 €	18,9 %	55 €	9,4 %
Avantages complémentaires	27 €	4,1 %	20 €	4,0 %	24 €	4,1 %
Minimum vieillesse, Complément de retraite	17 €	2,6 %	10 €	1,9 %	13 €	2,3 %
Total montant moyen	664 €	100 %	513 €	100 %	582 €	100 %

... avec une augmentation de 16 % en euros constants entre 1983 et 2008

Entre le 31/12/1983 et le 30/06/2008, le montant mensuel moyen brut des pensions a doublé en valeur. En euros constants¹, cette hausse s'établit à 16 %, soit une évolution annuelle moyenne de + 0,65 % sur la période.

Le rapport entre le montant de pension des hommes et celui des femmes est stable au fil des années, les hommes ayant une pension moyenne supérieure de 30 % à celle des femmes.



¹ Valeur 2008, montants actualisés en neutralisant l'effet des coefficients successifs de revalorisation des pensions.

LES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL AU 30 JUIN 2008		12 057 501
Il s'agit de l'ensemble des retraités d'un droit direct, d'un droit dérivé ou des deux		
<i>montant mensuel moyen</i>		582 €
• Titulaires d'un droit direct servi seul		9 496 944
<i>montant mensuel moyen</i>		589 €
• Titulaires d'un droit dérivé servi seul		875 567
<i>montant mensuel moyen</i>		278 €
• Titulaires d'un droit direct et d'un droit dérivé		1 684 990
<i>montant mensuel moyen</i>		702 €
↳ Bénéficiaires du minimum contributif		4 262 541
↳ Allocataires du minimum vieillesse (Allocation Supplémentaire, ASPA ou ASI)		414 441
↳ Bénéficiaires du Complément de retraite (servi seul)		273 735

Montants mensuels moyens exprimés avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires

LES ATTRIBUTIONS AU COURS DU 2 ^{ème} TRIMESTRE 2008		250 287
Attributions effectuées au cours du trimestre, quelle que soit la date d'effet		
• Droits directs		204 740
• dont :	↳ retraites anticipées	14,8 %
	↳ surcote	8,3 %
	↳ décote	6,6 %
	↳ minimum contributif	42,3 %
• Droits dérivés		45 547
	↳ pensions de réversion avant 55 ans	11,0 %

DÉPENSES EN PRESTATIONS DES 12 DERNIERS MOIS Période du 1 ^{er} juillet 2007 au 31 juin 2008	82,98 Mds €
--	--------------------

À PARAÎTRE

Le numéro 55 de *Retraite et Société*, à paraître en octobre, aborde la question du vieillissement des personnes migrantes. En Europe, vieillissement des populations et immigration sont inextricablement liés. Le besoin d'immigration est appelé à s'intensifier, dans un marché du travail fortement marqué par ce processus de vieillissement.

Les interactions entre ces deux mouvements démographiques se traduisent par plusieurs phénomènes, qui font l'objet d'analyses dans ce numéro de *Retraite et Société*. Trois principales tendances y sont mises en lumière : l'immigration dont les emplois visent à s'occuper des personnes âgées ; les migrations de personnes âgées ou « migrations tardives », dont le regroupement familial de parents immigrés ; le vieillissement des immigrés.

mécanismes d'équilibrage financier, etc.) ce système reste assez méconnu.

L'ambition du colloque est une présentation approfondie de ce système.

COLLOQUES - SÉMINAIRES

Le Conseil d'orientation des retraites organisera son colloque annuel le jeudi 16 octobre 2008. Ce colloque sera consacré au système de retraite suédois. Instauré en 1998, le nouveau système de retraite suédois est présenté comme un exemple à suivre par plusieurs organisations internationales et de nombreux pays s'en sont ouvertement inspirés (Italie, Pologne...). Mais, en dehors de « l'enveloppe orange » pour le droit à l'information et des « comptes notionnels », qui font dépendre le montant des pensions de différents paramètres (espérance de vie à la retraite,